



# Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG  
VILLE DE STANSTEAD

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Prenez avis qu'un requérant a déposé une demande de dérogation mineure portant le numéro 2022-08, laquelle concerne le lot 6 177 065 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Stanstead, situé au 136 rue Principale.

La demande consiste à autoriser la construction d'une clôture d'une hauteur 2,5 m (8') autour d'un jardin/potager situé dans la cour arrière de la propriété afin de le protéger de la faune. Cependant, selon le règlement de zonage no 2012-URB-02, la hauteur maximum d'une clôture sur un terrain résidentiel ou commercial (hébergement, restauration, etc.) est de 2 m (6' 6") dans la zone R8.

Toute personne s'opposant à la demande de dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la séance du conseil du 11 octobre 2022, à 19 heures.

**DONNÉ À STANSTEAD**, ce 19 septembre 2022.

**Jean-Charles Bellemare,**  
Directeur général et greffier